AGP:DLCC/2012/5.2

F

Juin 2012

	منظمة الأغذية والزراعة للأمم المتحدة	联合国粮食及农业组织	Food and Agriculture Organization of the United Nations	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	Продовольственная и сельскохозяйственная организация Объединенных Наций	Organización de las Naciones Unidas para la Alimentación y la Agricultura

COMITÉ DE LUTTE CONTRE LE CRIQUET PÈLERIN

Quarantième session
Rome, 19-22 juin 2012
Orientations futures et améliorations à apporter dans une perspective de durabilité (Gouvernance financière/Dispositif général)
(Point 9 de l'ordre du jour)

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

1. **Objectifs de l'étude**. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et la Commission de lutte contre le criquet pèlerin dans la région occidentale (CLCPRO) ont commissionné une étude ayant pour objectif d'« améliorer les rôles et responsabilités des Commissions de lutte contre le Criquet pèlerin, créées en vertu de l'article XIV de l'Acte constitutif de la FAO, et de préparer un cadre global de gouvernance et de financement durable de la lutte contre ce ravageur ». L'étude a été partagée entre deux consultants, l'un s'occupant des aspects institutionnels et l'autre des aspects de financement. Le présent document s'inscrit dans le cadre de l'étude portant sur les aspects de financement.

2. **Système actuel de financement**. Le système de financement actuel n'est pas explicitement aligné sur la dynamique d'évolution du Criquet pèlerin, mais distingue essentiellement deux phases : une situation de routine, qui correspond à la période de rémission, et une situation de crise, qui comprend à la fois les périodes de résurgence, de recrudescence et d'invasion. Ce système est fondé sur une grande diversité des sources de financement, ce qui entraîne une multiplication des comptes et rend difficile une vision globale de l'ensemble des ressources disponibles et des montants dépensés au niveau d'une région. En outre, la prévisibilité des ressources est très limitée, ce qui affecte la programmation tant par les Unités nationales de lutte antiacridienne (UNLA) que par les Commissions régionales.

3. **Situation de routine**. Les projets finançant le Programme EMPRES[1] de la FAO et les autres apports des bailleurs de fonds ont contribué à mettre en place des dispositifs de lutte antiacridienne durables. Cependant, les variations d'une année à l'autre du niveau des ressources financières allouées aux UNLA et aux Commissions régionales de lutte antiacridienne (à travers les contributions des Etats membres) rendent difficile le développement régulier de programmes de prévention qui prennent en compte l'ensemble des besoins. Cette irrégularité des financements est le reflet d'un manque réel de ressources dans les pays les plus démunis et de la difficulté de faire des arbitrages budgétaires au profit d'activités de prévention aux effets invisibles. Dans ces pays, des ressources complémentaires sont nécessaires pour assurer la prévention en période de rémission.

4. **Situation de crise**. En situation de crise, les UNLA ne parviennent plus à faire face avec les instruments financiers habituels, aux exigences de la lutte antiacridienne et font appel à la solidarité régionale et internationale. La solidarité régionale est facilitée par les Commissions régionales, mais il n'existe pas de mécanisme qui l'organise et elle intervient plutôt de façon ad hoc. Par ailleurs, les crises passées ont montré qu'il existe un délai de plusieurs mois entre le moment où une crise est avérée et le moment où les fonds de l'aide internationale deviennent disponibles. Les plans de gestion du risque acridien devraient constituer un instrument essentiel de la gestion des crises acridiennes, mais ils ne sont encore disponibles que dans un petit nombre de pays et il n'existe pas de plan consolidé au niveau régional, alors que la gestion régionale devrait constituer un élément essentiel de la gestion d'un fléau transfrontalier.

5. **Vers un système de financement renforcé**. Le système de financement proposé est aligné sur la dynamique d'évolution du Criquet pèlerin, selon un processus organisé et progressif de déclenchement des alertes et de mobilisation des ressources. Il s'appuie sur un dispositif de lutte global, fondé sur des structures transnationales (Commissions régionales et Comité de lutte contre le Criquet pèlerin [DLCC]), un partage des informations aux niveaux national, régional et international (réseaux nationaux, Commissions régionales et Service d'information sur le criquet pèlerin [DLIS]), des plans de gestion des risques nationaux et régionaux, ainsi qu'un partage des responsabilités financières. Il a aussi la caractéristique d'être plus lisible, c'est-à-dire qu'il précise les conditions d'utilisation des ressources pour chaque niveau de financement et clarifie les niveaux de responsabilité et leur prise en charge par les différents acteurs. Enfin, il fait appel aux nouveaux fonds spécifiques de l'urgence que sont le Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires (CERF – Central Emergency Response Fund) et le Fonds spécial pour les activités d'urgence et de réhabilitation

[1] *Emergency Prevention System for Transboundary Animal and Plant Pests and Diseases* - Système de prévention et de réponse rapide contre les ravageurs et les maladies transfrontières des animaux et des plantes.

(SFERA - Special Fund for Emergency and Rehabilitation Activities), qui devraient permettre d'augmenter la rapidité dans l'accès aux ressources financières en cas de crise.

6. **Organisation**. Le système proposé prévoit des instruments financiers adaptés aux besoins de chaque période de la dynamique d'évolution des criquets, comme représenté sur la figure ci-après.

Figure 1 - Système de financement par périodes

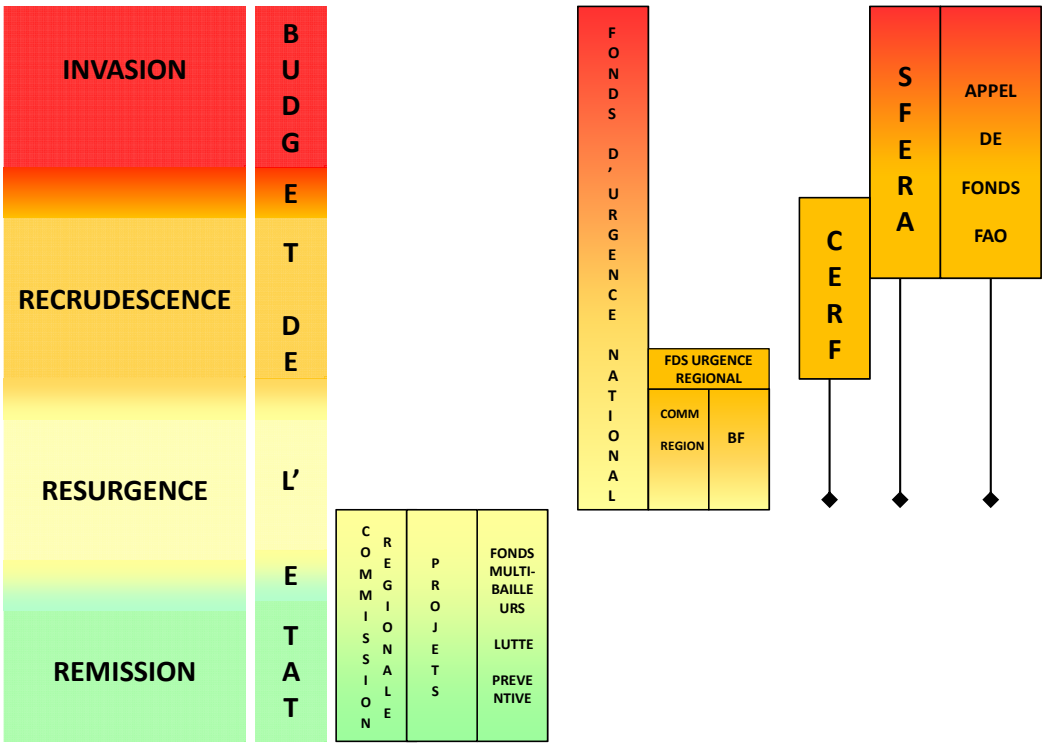

Le symbole ↓ signale la phase de mise en alerte de l'instrument financier suivant en cas d'aggravation prévisible de la situation

7. Le système est conçu de façon que, contrairement à ce qui a pu se passer par exemple pendant la crise 2003-2005, il n'y ait pas d'interruption de financements : quand une nouvelle période s'ouvre, ou quand les ressources d'un instrument de financement ne suffisent plus, la relève doit être assurée par un nouvel instrument. Pour assurer ce tuilage des instruments de financement, le système prévoit aussi que, au-delà de la période de rémission, le déclenchement d'un instrument de financement soit précédé par sa mise en alerte. L'objectif est de lancer les préparatifs nécessaires à l'activation de l'instrument (par exemple préparation de documents, contacts…) de façon qu'au moment où la situation sur le terrain confirme que son déclenchement est nécessaire, il puisse être activé très rapidement. Pour le bon fonctionnement du système, il est essentiel que tous les pays disposent de plans de gestion du risque acridien harmonisés, régulièrement mis à jour, validés par la Commission régionale, et partagés, au niveau national, régional et international. Enfin, il est prévu qu'un dialogue régulier soit engagé entre les bailleurs de fonds contribuant aux efforts de lutte et les pays bénéficiaires, qui porterait sur les modalités d'utilisation des fonds alloués, et, plus généralement, sur la conduite et la performance de la lutte contre le Criquet pèlerin, y compris la lutte préventive.

8. **Rémission**. En période de rémission, le système de financement doit permettre de financer des dispositifs nationaux qui disposent des capacités techniques et des moyens nécessaires pour assurer les

opérations de surveillance et d'intervention rapide, et qui soient en mesure de s'adapter rapidement en cas d'évolution vers les périodes successives de résurgence, de recrudescence et d'invasion. Il doit en outre financer les budgets réguliers des Commissions régionales. Les financements doivent être principalement assurés par les **budgets des Etats** concernés (Fiche 1). Un appui complémentaire peut être nécessaire, en particulier dans les pays qui ont peu de ressources. Cet appui peut venir du **budget de la Commission régionale** (Fiche 2) ainsi que de l'aide internationale, dans le cadre de **projets de renforcement institutionnel** ou d'un **Fonds multi-bailleurs de contribution à la lutte préventive** (Fiche 3).

9. **Résurgence**. En période de résurgence, le système de financement doit permettre aux UNLA de financer l'augmentation du nombre d'équipes de prospection et de traitement ainsi que les moyens d'équipement correspondants. Ces opérations portent sur des populations de Criquet pèlerin en transformation phasaire, sur des surfaces réduites mais dispersées dont le total est de l'ordre de 10 000 à 50 000 ha. Les dépenses envisagées correspondent aux coûts entraînés par la mobilisation de ces équipes supplémentaires, ainsi qu'aux coûts des pesticides. Les financements seraient assurés par les budgets des Etats concernés, de préférence sous la forme de **fonds d'urgence nationaux** (Fiche 4), ainsi que par un appui complémentaire provenant des **budgets des Commissions régionales** et de l'aide internationale dans le cadre de **fonds d'urgence régionaux** (Fiche 5).

10. **Recrudescence**. En période de recrudescence, le système de financement doit permettre aux UNLA de financer des opérations de plus grande ampleur, relayées par des opérations aériennes, et des quantités plus importantes de pesticides. Les opérations s'étendent sur trois pays en moyenne. Si les conditions écologiques sont favorables, deux régions peuvent être affectées simultanément. Les dépenses envisagées correspondent aux coûts entraînés par la mobilisation d'équipes supplémentaires, ainsi qu'aux coûts des pesticides et du temps d'opération des aéronefs. Les **fonds d'urgence nationaux** mobilisés pour la résurgence continueraient à être utilisés pour la recrudescence et jusqu'à l'invasion. Le **fonds régional d'urgence** assurerait encore la transition, en début de recrudescence, jusqu'à l'activation du **CERF** (Fiche 6). Celui-ci permettrait à son tout début d'assurer la transition jusqu'à ce que, si la situation s'aggrave, la FAO lance un **appel de fonds à la communauté internationale** (Fiche 8) et que les fonds commencent à être disponibles. Le **SFERA** (Fiche 7) serait mobilisé pour donner accès à des avances de fonds pour les montants ayant déjà fait l'objet d'un accord de financement avec un bailleur de fonds.

11. **Invasion**. En période d'invasion, le système de financement doit permettre aux UNLA de financer des opérations encore plus importantes. L'aide internationale, mobilisée à travers les appels de fonds lancés par la FAO, prend le relais du CERF et le SFERA continue à jouer son rôle de financement d'avances de fonds.

12. Les fiches décrivant succinctement les huit instruments financiers sont présentées séparément.